

## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 26 octobre 2023

Publié le : 15/11/2023

Membres du Bureau en exercice : 32

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT - La City - 4 rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de Monsieur Nicolas BODIN, 2<sup>ème</sup> Vice-Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 34, 5, 6, 7, 8, 9, 10

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 19h30.

**Etaient présents** : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Nicolas BODIN, M. Sébastien COUDRY, M. Marcel FELT (à partir de la question n°13), Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN (à partir de la question n°19), M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Fabrice TAILLARD, M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°53 incluse), Mme Marie ZEHAF (à partir de la question n°23)

**Etaient absents** : M. Gabriel BAULIEU, M. René BLAISON, M. François BOUSSO, Mme Marie ETEVENARD, M. Gilbert GAVIGNET, M. Frank LAIDIE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, Mme Anne VIGNOT

**Secrétaire de séance** : M. Denis JACQUIN

**Procurations de vote** : M. Gabriel BAULIEU à Mme Catherine BARTHELET, M. René BLAISON à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. François BOUSSO à Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Marie ETEVENARD à M. Aurélien LAROPPE, M. Nathan SOURISSEAU à Mme Françoise PRESSE, Mme Marie ZEHAF à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°22 incluse)

Délibération n°2023/2023.06665

Rapport n° 4 - Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération (contrats de projet)

## Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération (contrats de projet)

**Rapporteur** : M. Nicolas BODIN, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n° 1	18/10/2023	Favorable

Inscription budgétaire
« Charges de personnel » Budget principal et budgets annexes

### Résumé :

En application des articles L332-24,25 et 26 du code de la fonction publique, les collectivités territoriales peuvent pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

Aussi, il est proposé le recrutement :

- d'1 agent contractuel pour mener à bien le projet suivant : Chargé d'opération Paysagiste au sein de la Direction Grands travaux. La dépense sera couverte par les recettes en provenance des communes,
- d'1 agent contractuel pour mener à bien le projet suivant : Référent de secteur(s) PLUi au sein de la Direction Urbanisme, Projets et planification.

### I. Chargé d'opération Paysagiste

**Le Chargé d'opération devra assurer des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre auprès de la Ville de Besançon, de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (CU GBM) et des communes de la CU GBM.**

**Les opérations affectées à cet agent comporteront une forte valeur de conception paysagère et qualitative.**

La demande de création de poste non permanent de Chargé d'Opérations Paysagiste répond à une augmentation des projets confiés à la Direction Grands Travaux par les Maîtres d'Ouvrage (Ville, GBM et communes).

### Missions :

- Assister le Maître d'Ouvrage lors des phases de faisabilité, de programmation, de conception et de réalisation de projets d'infrastructures et d'aménagement d'espaces publics
- Coordonner les études préalables nécessaires à ces phases de faisabilité
- Coordonner les études de projet nécessaires à la conception complète des prestations à réaliser
- Rédiger les marchés de travaux et coordonner leur publication, l'analyse des offres et le choix des entreprises
- Coordonner la réalisation des travaux, conformément aux spécifications techniques des marchés et coordonner leur réception finale.

### Objectif :

- Les communes sont particulièrement demandeuses d'assistance par l'intermédiaire du Service Aide aux Communes, et l'objectif de ce poste est de pouvoir répondre à d'avantage de demandes et de réduire les délais de production des dossiers et de réalisation des travaux.

- Un bilan pourra être fait en fin du contrat de trois ans afin de mesurer l'état de la demande et de juger si l'écart entre les attentes des maîtres d'ouvrages et la production des dossiers a permis de réduire les délais d'attente, notamment sur avis de la commission qui est en charge d'arbitrer les dossiers d'Aides aux communes et qui sera en capacité de mesurer les attentes des communes.

Il est proposé de recruter un agent contractuel conformément aux articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique « *Les collectivités et établissements mentionnés à l'article 2 peuvent également, pour mener à bien un projet ou une opération identifié, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans. Il peut être renouvelé pour mener à bien le projet ou l'opération, dans la limite d'une durée totale de six ans.* »

### **Eléments du recrutement :**

- Contrat de droit public,
- Durée de 3 ans à compter du recrutement,
- Travail à temps complet,
- Rémunération en référence au grade d'ingénieur territorial,
- Régime indemnitaire afférent.

## **II. Référent de secteur(s) PLUi**

Grand Besançon Métropole élabore son document d'urbanisme intercommunal, le PLUi qui nécessite de réaliser de nombreuses études, de travailler en secteur avec les 68 communes et d'encadrer des bureaux d'études.

Afin de maintenir les délais fixés par la délibération de prescription (approbation en 2025), l'équipe dédiée a besoin d'être enrichie d'un contrat de projet pour mener à bien les missions décrites ci-après.

### **Missions :**

- Assurer le suivi (technique, juridique, financier, administratif..) des études et réflexions nécessaires aux procédures d'élaboration-évolution des documents d'urbanisme locaux, et du futur PLUi (menées en régie ou en externe),
- Assurer l'animation de la collaboration territoriale avec les élus (conformément aux principes de la charte de gouvernance PLUi et GBM), et de la concertation des partenaires publics et/ou privés (services collectivités, institutions, associations...),
- Assurer le relais au chef de service PLUi des travaux et débats tenus au sein des secteurs (selon un processus en mode-projet global) à des fins de cohérence territoriale globale.
- Etre en charge du pilotage des bureaux d'études recrutés sur des missions de conseil et d'accompagnement juridique et sur les études d'évaluation environnementale et Etat initial de l'environnement
- Etre en appui de la cheffe de service PLUi sur le volet concertation-communication, confié également à un bureau d'étude

Objectifs :

- Assurer la faisabilité juridique des pièces du PLUi et de sa procédure,
- Obtenir l'étude Etat initiale de l'environnement et la réalisation de l'Evaluation environnementale,
- Faire en sorte que les étapes permettant une bonne communication et concertation soient assurées jusqu'à l'approbation du PLUi.

Il est proposé de recruter un agent contractuel conformément aux articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique « *Les collectivités et établissements mentionnés à l'article 2 peuvent également, pour mener à bien un projet ou une opération identifié, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans. Il peut être renouvelé pour mener à bien le projet ou l'opération, dans la limite d'une durée totale de six ans.* »

Eléments du recrutement :

- Contrat de droit public,
- Durée de 1 an à compter du 01 janvier 2024,
- Travail à temps complet,
- Rémunération en référence au grade d'attaché territorial,
- Régime indemnitaire afférent.

A l'unanimité, le Bureau :

- autorise le recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien l'opération « contrat de projet pour un Chargé d'opération Paysagiste » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique,
- autorise le recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien l'opération « Contrat de projet pour un Référent de secteur(s) PLUi » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique,
- autorise Mme La Présidente, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention\*: 0

Conseiller intéressé : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

Le secrétaire de séance,



Denis JACQUIN  
Conseiller Communautaire

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Anne VIGNOT  
Maire de Besançon